

14 février 2013

finances Solidaires

Groupe de travail Action Sociale

Les délégations d'Action Sociale



Liminaire Interfédérale lors du groupe de travail du CNAS du 14 Février 2013

Monsieur le sous-directeur,

Cette réunion qui fait suite au processus de discussion sur la réorganisation du réseau de l'action sociale intervient dans un contexte de suppression d'emplois dans nos Ministères.

Les fédérations CGT, SOLIDAIRES, FO, CFDT, (CFTC-UNSA) tiennent à condamner encore une fois ces suppressions que vous déclinez actuellement dans le réseau des délégations d'action sociale, suppressions d'autant plus inacceptables que de nouvelles tâches via Chorus doivent être prises en charge.

Pour nos fédérations, cela signifie clairement, des dégradations des conditions de vie au travail et une action sociale qui ne répond pas aux besoins de l'ensemble des agents.

A ce stade des discussions, l'ensemble des fédérations vous alerte encore une fois sur la situation des acteurs de l'action sociale qui souffrent actuellement de cette réorganisation, des suppressions d'emplois qui se concrétisent et qui laissent certains délégués. Vous le savez, cette réorganisation s'applique depuis un moment pour eux, alors que nous finissons les écrits informels sur les missions les doctrines, avant de nous attaquer à la refonte des textes eux-mêmes.

L'ensemble des fédérations tient à souligner l'importance de la saisine du CHS-CT concernant sur ce sujet de la réorganisation. En effet, les surcharges de travail, les risques psycho-sociaux importants qui en découlent nous font dire aujourd'hui l'importance de l'avis qui sera exprimé par le CHS-CT.

Par ailleurs, les fédérations admettent la communication de la répartition des suppressions d'emplois actuelles dans ces délégations (départements concernés, date des réintégrations prévues et mesures d'accompagnement : 15 ETP cette année qui s'ajoutent aux 15 ETP 2012 Q).

Cette nouvelle architecture n'est pas neutre sur l'action sociale actuelle, et n'est pas à la hauteur des attentes des agents.

Les agents des Finances ont besoin d'une action sociale de qualité, pour tous, titulaires, non-titulaires, actifs et retraités.

De ce point de vue, les prestations actuelles doivent être consolidées et la réponse aux besoins nouveaux exige la création de prestations nouvelles.

Nous attendons que les Ministres de Bercy apportent des réponses aux revendications des personnels et procèdent à une revalorisation de l'enveloppe budgétaire allouée aux politiques ministérielles d'action sociale.

Nous vous remercions,

Il s'agissait du dernier groupe de travail du cycle consacré aux délégations d'action sociale. Il était présidé par M. GAZAVE, sous directeur des politiques sociales. En liminaire, au nom de l'interfédérale, la Fédération CGT a lu une déclaration (voir en première page) qui sera communiquée au Ministre. Les fédérations y ont condamné les suppressions d'emplois intervenues récemment dans les délégations, et alertent la sous direction sur la souffrance et sur la dégradation des conditions de vie au travail qu'elles engendrent. Elles ont également souligné l'importance au cas particulier de la saisine du CHS-CT.

Marc GAZAVE a indiqué qu'un CHS-CT était convoqué sur le sujet de la réorganisation des délégations le 28 février, dès lors que les organisations syndicales avaient mis en avant la souffrance au travail. Les documents des groupes de travail sur la réorganisation seront adressés aux membres du CHS-CT accompagnés d'une fiche qui sera, elle, également transmise aux membres du CNAS. Le sous directeur a ajouté que des dispositifs étaient mis en place pour «éviter» les situations de souffrance, les délégations relevant bien de la compétence en matière de conditions de travail de la DRH3. Il faudra veiller à ce que les délégations soient désormais situées au sein des administrations et non plus dans des locaux isolés, afin d'éviter l'isolement organisationnel.

Il a été demandé que l'action sociale bénéficie d'un cadre budgétaire pluriannuel, comportant les moyens financiers mais également les emplois alloués.

Selon Marc GAZAVE, des «mesures d'économie» pour l'action sociale, y compris en emplois, doivent être envisagées. Lors des discussions qui auront lieu avec le Ministre ou le Secrétaire Général les fédérations ne manqueront pas de dénoncer les conséquences de la politique de suppressions d'emplois sur le niveau et la qualité de l'action sociale et de l'hygiène - sécurité.

Délégations départementales : fonctionnement et synergies

Pour l'administration en matière de recrutement : « les assistants de délégation peuvent être soit des agents du secrétariat général et autres administrations centrales, soit des agents issus des services locaux ». Solidaires souhaite que soit d'abord évoqués les agents issus des services locaux. Demande qui a été acceptée par l'administration.

Pour l'administration: «*en cas d'absence imprévisible du délégué, le correspondant Chorus, en lien avec la centrale, prend les mesures nécessaires*». Pour nous cette formulation imprécise du rôle du correspondant Chorus dans sa relation avec les délégués départementaux sous prétexte de la continuité de service est source de confusion des responsabilités respectives de chacun, le correspondant

Chorus «semblant» prendre le pas sur le délégué. Nous avons demandé à l'administration de revoir sa copie. En réponse, Marc GAZAVE nous a indiqué qu'une fiche de procédure spécifique sur ce sujet sera établie.

Dans le même registre, écrire que le correspondant Chorus recueille les besoins du délégué «dans le cadre du dialogue de gestion avec l'administration centrale est également source de confusion des responsabilités respectives entre le délégué et le Correspondant Régional Chorus. L'administration en a convenu et une nouvelle rédaction sera proposée.

L'administration précise que ce n'est pas le rôle du CRC de valider les congés : c'est celui de l'Administration Centrale.

« Doctrine d'emploi du délégué »

Nous avons à nouveau revendiqué que les postes de délégués continuent à être ouverts à l'ensemble des agents et ce quelque soit le grade. Si l'administration a accepté que les délégués de catégorie A en fonction puissent renouveler leur mandat, elle n'en modifiera pas pour autant ses fiches de postes qui ne mentionnent que l'appartenance à la catégorie B ou C. Nous ne manquerons pas de revenir sur cette question lors du prochain CNAS.

Pour Solidaires Finances la nomination par le secrétariat général du délégué est le résultat du vote du CDAS et non pas la conséquence d'un simple avis émis par celui-ci. Il doit donc s'imposer au secrétariat général. L'administration en a convenu .

«Missions des délégués départementaux»

Solidaires Finances a à nouveau interpellé l'administration sur le circuit du suivi des demandes de secours afin d'en permettre le versement le plus rapide possible.

L'administration s'est engagée à fournir une fiche de procédure qui précisera les différentes modalités (régie ou Chorus).

« Missions des correspondants Chorus (CRC) »

Pour l'administration, les Correspondants Chorus sont les prescripteurs des dépenses d'action sociale et, en ce qui concerne le CHS-CT, de certaines dépenses de santé et de sécurité au travail. Elle précise que le logiciel « TABASCO » permet de suivre ce qui a été engagé dans « Chorus formulaire » et l'état des consommations. Solidaires Finances a dénoncé l'utilisation du prétexte Chorus par l'administration pour prélever des moyens humains dans le réseau des délégations et au détriment de l'action sociale de proximité.

Le sous-directeur a ensuite abordé le contenu des prochains groupes de travail consacrés à la révision de l'arrêté de 2002 et à la circulaire de 2003. Ces deux textes feront l'objet d'un nettoyage formel afin de les mettre en cohérence avec les changements intervenus dans les différentes directions (ex: DGI et DGCP remplacées par DGFIP). Une proposition sera faite afin que le CNAS ait à connaître la vie des associations (AGRAF, EPAF, ALPAF et ATSCAF ainsi que de celles qui perçoivent des subventions ministérielles « sous l'angle de la politique de l'action sociale ».

Les Fédérations des finances ont exigé à cette occasion qu'un bilan précis sur le travail de chacune des associations, leur fonctionnement, leur rôle et les incidences sur le CNAS et les CDAS, soit établi.

La question du rôle et de la place des retraités au CNAS et dans les CDAS a de nouveau été posée ainsi que la nécessité d'une note juridique émanant de la sous direction.

Suppressions d'emplois chez les ADD

Les Fédérations sont vivement intervenues contre les suppressions d'emplois qui viennent de frapper les assistants de délégation (ADD).

12 postes d'ADD sont supprimés en 2013 selon les critères suivants :

- La date de fin de mise à disposition
- L'ancienneté des agents sur le poste
- Des critères de charges en fonction des effectifs
- Des critères de charges pour les départements regroupés (colonies de vacances).

Cela concerne les départements suivants : Allier, Alpes de Hautes Provence, Alpes Maritimes, Indre, Indre et Loire, Lot et Garonne, Maine et Loire, Nièvre, Vosges, Yonne, Essonne et Val de Marne.

L'administration s'est engagée à ce que les agents concernés disposent du délai jusqu'au 31/12/2013 pour rejoindre leur direction d'origine. La sous direction a affirmé avoir pris toutes les mesures afin que les agents concernés puissent bénéficier de toutes les informations et formations nécessaires à leur réintégration.

Solidaires Finances a dénoncé l'absence d'information concernant ces suppressions : aucun Comité Technique, aucune instance n'avait été informé. Le sous directeur n'en a pas moins affirmé que le comité technique d'Administration centrale avait bien eu connaissance de ces suppressions d'emplois. Il a même précisé qu'une fiche avait été remise aux organisations syndicales de Centrale. Vérification faite confirmation a été donnée par nos représentants au CT d'administration de

Centrale à nos premiers propos : aucune information n'a été donnée concernant ces suppressions !

Demande de CHS-CT

Solidaires Finances a de nouveau demandé la saisine du CHS-CT sur les réorganisations qui affectent le réseau d'action sociale avec la mise en place de l'outil informatique Chorus .

Notre fédération a fait valoir que le CHS-CT devait se positionner sur les conséquences de l'évolution des attributions respectives et la répartition des tâches entre les différents acteurs de l'action sociale, facteurs accrus de souffrance au travail et de risques psycho sociaux.

M. GAZAVE a précisé qu'un CHS-CT de l'Administration Centrale était bien convoqué le 28 février et que la réorganisation du réseau constituait un des points inscrits à l'ordre du jour. Il a invité les membres du CNAS à y participer, s'ils le souhaitent, en qualité d'experts de leurs délégations syndicales précisant que les documents fournis aux membres du CHS-CT de l'Administration Centrale sur ce sujet seraient également adressés aux membres du CNAS

Points divers

Il a été soulevé les difficultés rencontrées par le département de la Vendée où la délégation est fragilisée par la non prise en charge par l'administration de l'absence persistante pour raisons de santé de la déléguée et de l'assistante.

- Les réponses aux questions et demandes de renseignements des agents ne peuvent dans ce contexte être traitées. Les agents peuvent dès lors laisser, par défaut d'information, passer les délais pour obtenir diverses prestations, en particulier des aides de l'ALPAF. Ce qui leur est préjudiciable et donc est inacceptable.

La sous direction affirme avoir pris la mesure de la situation et pris les dispositions afin d'assurer la continuité de service en ayant recours au délégué de Loire Atlantique. Elle s'engage à contacter ALPAF afin que celle-ci ait une attitude compréhensive à l'égard des dossiers déposés par les agents du département de la Vendée.

Le départ imminent à la retraite du délégué de Loire Atlantique n'est pas pour améliorer la situation. Selon Mme MOREAU chef de bureau de DRH3, deux fiches de poste ont d'ores et déjà été diffusées concernant le poste de délégué et le poste de CRC et, a priori, de nombreuses candidatures sont déjà intervenues.

- Les agents du département n'ont pu bénéficier de l'organisation d'initiatives locales et ont « perdu » 9 000€ sur le BIL de l'année 2012. La sous-direction s'est engagée pour le 2ème semestre 2013 à réinjecter le cas échéant le montant équivalent dans le BIL de 2013.



ACTION SOCIALE MENACÉE

Les agents soussignés condamnent les suppressions d'emplois dans le réseau de l'action sociale.

Après des années de suppressions d'emplois liées à la RGPP dans tous les services du Ministère, l'État employeur s'attaque désormais aux emplois de l'action sociale.

15 suppressions d'emplois dans les délégations viennent d'être réalisées, sans concertation, privant les assistants de délégations des droits et garanties élémentaires.

27 délégations se retrouveront fin 2013 avec seul le délégué pour gérer l'action sociale départementale.

Grâce aux luttes de 1989, les agents avec les organisations syndicales ont réussi à imposer et à construire un réseau d'action sociale de proximité et départemental.

Ce réseau de proximité a fait la preuve de son efficacité

Le réduire, c'est porter atteinte à l'action sociale ministérielle, c'est accompagner une logique de réductions des moyens humains, destructrice de cohésion sociale.

Un réseau restreint, c'est une action sociale dégradée et inefficace.

L'action sociale, avec tous les personnels de délégation, a pour mission d'aider, d'accompagner, d'améliorer les conditions de vie au et hors du travail des agents actifs (titulaires ou non), des retraités, et de leurs familles. Pour continuer à répondre aux besoins, l'action sociale doit être au plus près des agents.

Tous les moyens humains doivent être sauvegardés

Pour gérer au quotidien les aides et prêts sociaux, la restauration, les logements sociaux, la petite enfance, les vacances, l'arbre de Noël, les sorties locales, la solidarité envers les agents en difficulté etc., les délégations doivent disposer de tous leurs moyens humains.

Les premières informations sur le projet de loi de Finances pour 2014 augurent de budgets ministériels en régression.

Au-delà du fonctionnement du réseau, ce sont bel et bien les prestations qui sont menacées.

Le budget de l'action sociale appartient aux agents. Réduire les moyens en personnels et les crédits, c'est reprendre aux agents une partie de leur bien collectif.

C'EST POURQUOI NOUS EXIGEONS
**L'ARRÊT IMMÉDIAT DES
SUPPRESSIONS D'EMPLOI
À L'ACTION SOCIALE !**

